



unisoc

RAPPORT ANNUEL 2015

Le secteur à profit social : l'évidence même ! Ou pas ?

L'Unisoc est fière de présenter la 'nouvelle mouture' de son rapport annuel.

Les précédentes éditions de notre rapport annuel procuraient une vision exhaustive de nos travaux. L'essence même de nos activités avait toutefois tendance à se perdre dans la masse d'information présentée. C'est la raison pour laquelle nous changeons de cap : à présent, nous tenons à mettre en avant le cœur de notre activité : le 'pourquoi', le 'quoi' et le 'comment' de notre organisation au cours de l'année écoulée. Autre nouveauté : l'illustration concrète de notre message à l'aide d'une série d'interviews de personnes clés du secteur à profit social. Dans notre rapport annuel 2015 nous donnons tout d'abord la parole à notre présidence, le Professeur émérite Dr. Jan Peers et Monsieur



“ Nous pouvons compter sur l’expertise, l’expérience et les capacités de nombreuses parties prenantes animées par des valeurs communes. Ensemble, nous pouvons influencer les choix politiques et obtenir le soutien nécessaire au développement de l’entrepreneuriat à profit social !”

SYLVIE SLANGEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE UNISOC

Alain Cheniaux. Nous poursuivons avec deux administrateurs qui ont récemment passé le relais : Messieurs Dirk Vermeulen et Jack Houssa. Et enfin, deux entrepreneurs à profit social qui procurent également leur expertise à l’Unisoc depuis de nombreuses années en tant qu’administrateurs : Madame Agnes Bode (Familiehulp) et Monsieur Stéphane Emmanuelidis (Établissements Deneyer).

Au cours de nos entretiens avec ces personnalités “inspirantes”, un mot est revenu, tel un fil conducteur : ‘évidence’. Les prestataires représentés par l’Unisoc, ainsi que les services et les soins qu’ils procurent, sont devenus ‘une évidence’. Comme le rappellent notre président et notre vice-président : “En réalité, nous ne savons plus ce que cela signifie de nécessiter d’une aide (pour quelle raison que ce soit) et de ne pas disposer des moyens financiers nécessaires pour y remédier”. Et le mérite en revient principalement à nos entrepreneurs et à leurs travailleurs engagés.

En même temps, une telle ‘évidence’ pose également problème. Ou en tous cas, sous un angle plus positif, implique un défi. En effet, une ‘évidence’ n’est plus guère discutée. Ce qui est évident risque donc souvent d’être négligé. C’est précisément là que se situe le grand défi de l’Unisoc pour les années à venir. Illustrer ‘ce que’ font nos entrepreneurs, ‘de quelle manière’ ils le font et surtout ‘pour quelle raison’, affiner ce message et continuer sans cesse à le répéter. L’Unisoc doit à nouveau sensibiliser toutes les parties prenantes sur la plus-value de notre système et surtout attirer leur attention sur les défauts, voire même les dangers, d’éventuelles alternatives. Simultanément, l’Unisoc doit continuer à soutenir ses membres, et indirectement l’ensemble des prestataires individuels de soins et de services, à améliorer et à adapter notre modèle de soins et de services aux évolutions socio-économiques et politiques.

Il s’agit d’une tâche immense. Mais nous ne sommes pas seuls face à sa réalisation. Nous pouvons compter sur l’expertise, l’expérience et les capacités de nombreuses parties prenantes animées par des valeurs communes. Ensemble, nous pouvons influencer les choix politiques et obtenir le soutien nécessaire au développement de l’entrepreneuriat à profit social !

SYLVIE SLANGEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE UNISOC

Sommaire

1

Nous sommes Unisoc

p.5

Qu'est-ce que l'Unisoc ?

Que fait l'Unisoc ?

Animé par la passion du profit social

2

Des entrepreneurs à profit social prennent la parole

p.12

Agnes Bode, Familiehulp

Stéphane Emmanuelidis, Deneyer

Dirk Vermeulen, Scwitch

Jack Houssa, ACC

3

Dossiers à la une

p.26

Tax shift

Faisabilité du travail

Formation - Efforts supplémentaires

Tarifcation prévention et protection

Mobilité

Congés et fins de carrière

Groupement d'employeurs

Europe

Conclusion

4

Formations par l'Unisoc

p.37

Déclaration Risque Social

Le RCC de A à Z

Focus sur les élections sociales 2016

5

Membres et collaborateurs

p.40

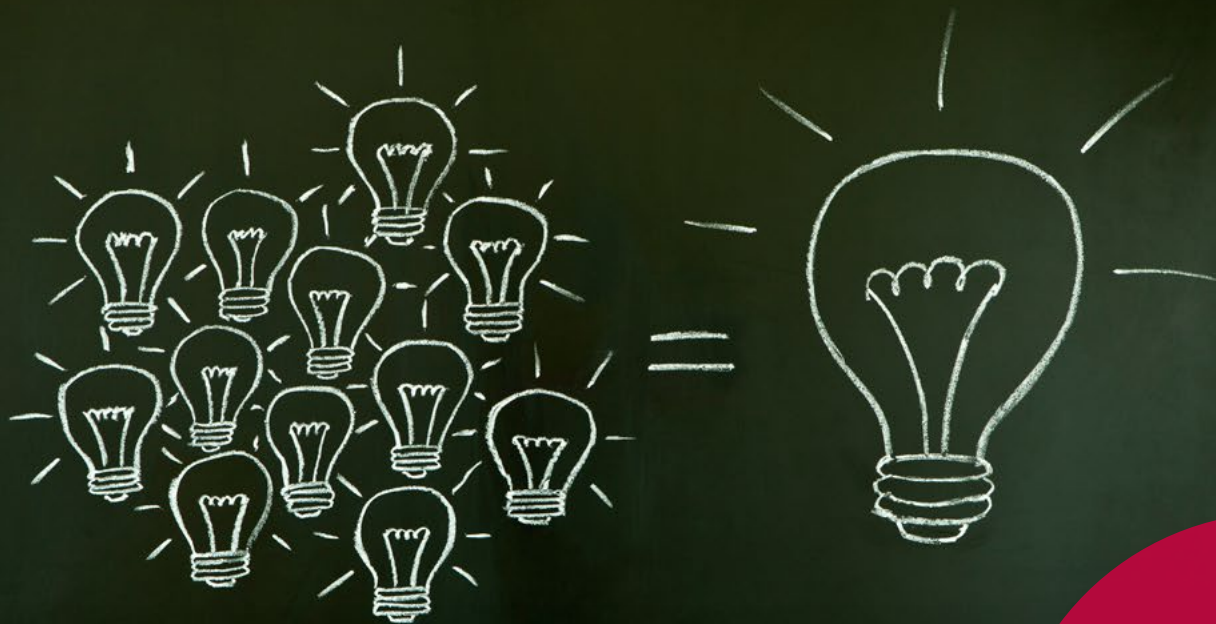
Nos membres et leurs représentants

La gestion de l'Unisoc

Nos collaborateurs

PARTIE 1

Nous sommes
Unisoc



Qu'est-ce que l'Unisoc ?

L'Unisoc est le seul représentant reconnu des entreprises à profit social belges dans le cadre de la concertation sociale.

L'Unisoc est une union de fédérations sectorielles. Ces fédérations regroupent et défendent les intérêts d'employeurs individuels des secteurs privés et publiques des hôpitaux, des établissements et services de santé, des services d'aide familiale et senior, des établissements et services d'éducation et d'hébergement (dans le secteur de l'aide à la jeunesse et aux personnes handicapées),

des entreprises de travail adapté et des ateliers sociaux, du socio-culturel, de l'enseignement et des organisations d'action sociale.

L'Unisoc est une organisation pluraliste, où sont représentées toutes les tendances idéologiques et philosophiques.

17%

Le secteur à profit social est un employeur important qui occupe 17,22% des travailleurs belges.



Que fait l'Unisoc ?

L'Unisoc soutient et renforce ses membres dans leur ambition d'offrir des services à profit social de qualité, nécessaires à l'ensemble de la société, devant dès lors être accessibles à tout un chacun : les besoins des utilisateurs priment et non pas leurs possibilités financières. D'éventuels bénéfices ne sont pas distribués à des actionnaires (comme c'est le cas dans le secteur commercial), mais sont réinvestis dans l'objectif social. C'est le cœur même du "modèle à profit social".

L'Unisoc développe sa vision pour un secteur à profit social durable. Elle prend ainsi position sur les thèmes et défis sociétaux majeurs.

L'Unisoc aspire à une politique socio-économique saine, permettant aux entreprises à profit social de se développer et de se renforcer. Si nous voulons continuer à offrir des services de qualité répondant aux besoins humains et sociétaux croissants, nous devons veiller à une politique stimulante pour le non marchand plutôt qu'à une politique qui le limite dans ses ambitions.

La défense des intérêts des entreprises à profit social au sein de la concertation socio-économique interprofessionnelle belge et européenne forme le cœur de la mission de l'Unisoc.

Ainsi, l'Unisoc dispose des ressources qui lui permettent de viser à un climat socio-économique belge et européen s'alignant au mieux sur les intérêts de ses membres.

Grâce à sa connaissance extensive du secteur à profit social et de ses enjeux, l'Unisoc est l'interlocuteur-expert des acteurs socio-économiques interprofessionnels belges et européens pour toutes les questions qui touchent au secteur à profit social belge.



Animé par la passion du profit social



JAN PEERS, PRÉSIDENT FONDATEUR



ALAIN CHENIAUX, VICE-PRÉSIDENT

Entretien avec la Présidence de l'Unisoc.

En février 2015, l'Assemblée générale a opéré une importante révision des statuts de l'Unisoc. Un des principaux changements vise l'introduction d'une Présidence de l'Unisoc en tant que responsabilité partagée collégalement par un président et d'un vice-président. Ceux-ci sont nommés pour une période de quatre ans, avec permutation des fonctions à mi-mandat.

Cette modification visait à mettre en adéquation la structure de gouvernance de l'Unisoc avec les éventuelles réformes institutionnelles de notre Etat Fédéral.

Le professeur émérite docteur Jan Peers occupe comme président fondateur cette fonction depuis la création de l'Unisoc en 1994 et est assisté dans ses responsabilités depuis février 2015 par monsieur Alain Cheniaux, vice-président.

Nous les avons tous deux interrogés sur la raison de leur engagement respectif ; une expérience de 20 ans pour le premier et une relativement récente pour le second...

“Une seule organisation faîtière pour représenter l'ensemble du paysage patronal dans le secteur à profit social : c'était la condition, évidente, posée par le gouvernement fédéral de l'époque pour accepter la présence des employeurs à profit social dans la concertation sociale interprofessionnelle. Deux mois plus tard, la création de l'Unisoc (CENM/CSPO encore à l'époque), avec l'affiliation de toutes les fédérations des différents secteurs, s'est imposée et est devenue réalité : une preuve manifeste qu'une implication active du secteur à profit social dans cette concertation sociale était considérée comme étant nécessaire”, explique Jan Peers en se remémorant les premiers temps de l'Unisoc. Il a porté l'organisation sur les fonds baptismaux et en a assumé la présidence jusqu'à ce jour. D'où vient cet engagement de longue durée ? L'Unisoc a dû se former une identité au cours de ses premières années : développer une identité, acquérir de l'expérience, gagner la confiance de ses secteurs et se faire connaître des autres partenaires sociaux. Cette quête s'est accompagnée d'obstacles affrontés avec persévérance. Aussi était-il de la responsabilité des administrateurs, et du

président, d'assurer la continuité et la stabilité nécessaires. Vingt ans plus tard, l'Unisoc est devenue une organisation adulte qui sait ce qu'elle est, ce qu'elle veut et comment elle doit déployer son action. Cette identité est confirmée par le changement de statuts de février 2015. "Je pourrai dès lors céder la Présidence à Alain Cheniaux en 2017 l'esprit tranquille, car je sais qu'Alain est aussi passionné que moi par le secteur. Nous avons eu l'occasion, lui et moi, de mieux nous connaître au cours de l'année 2015 et la complicité entre nous s'est imposée naturellement."

"J'ai la ferme conviction que tous les services au sein d'une société ne doivent pas être offerts par le marché ciblé sur la rentabilité et la compétitivité. Une population en bonne santé, dans le sens large du terme, ainsi que la cohésion sociale sont certainement des objectifs importants et indispensables. Et nos secteurs à profil social (je préfère parler plutôt de services d'intérêt collectif) en forment les meilleurs garants", ajoute Alain Cheniaux. Sans la présence de ces secteurs, les services de santé indispensables à toute la population, ainsi qu'une large offre culturelle et sociale ne seraient accessibles qu'à un groupe privilégié, doté des moyens financiers nécessaires. Je souhaite très sincèrement remercier Jan pour avoir su faire reconnaître et défendre avec pugnacité notre secteur en tant qu'élément essentiel du modèle sociétal que nous préconisons basé sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

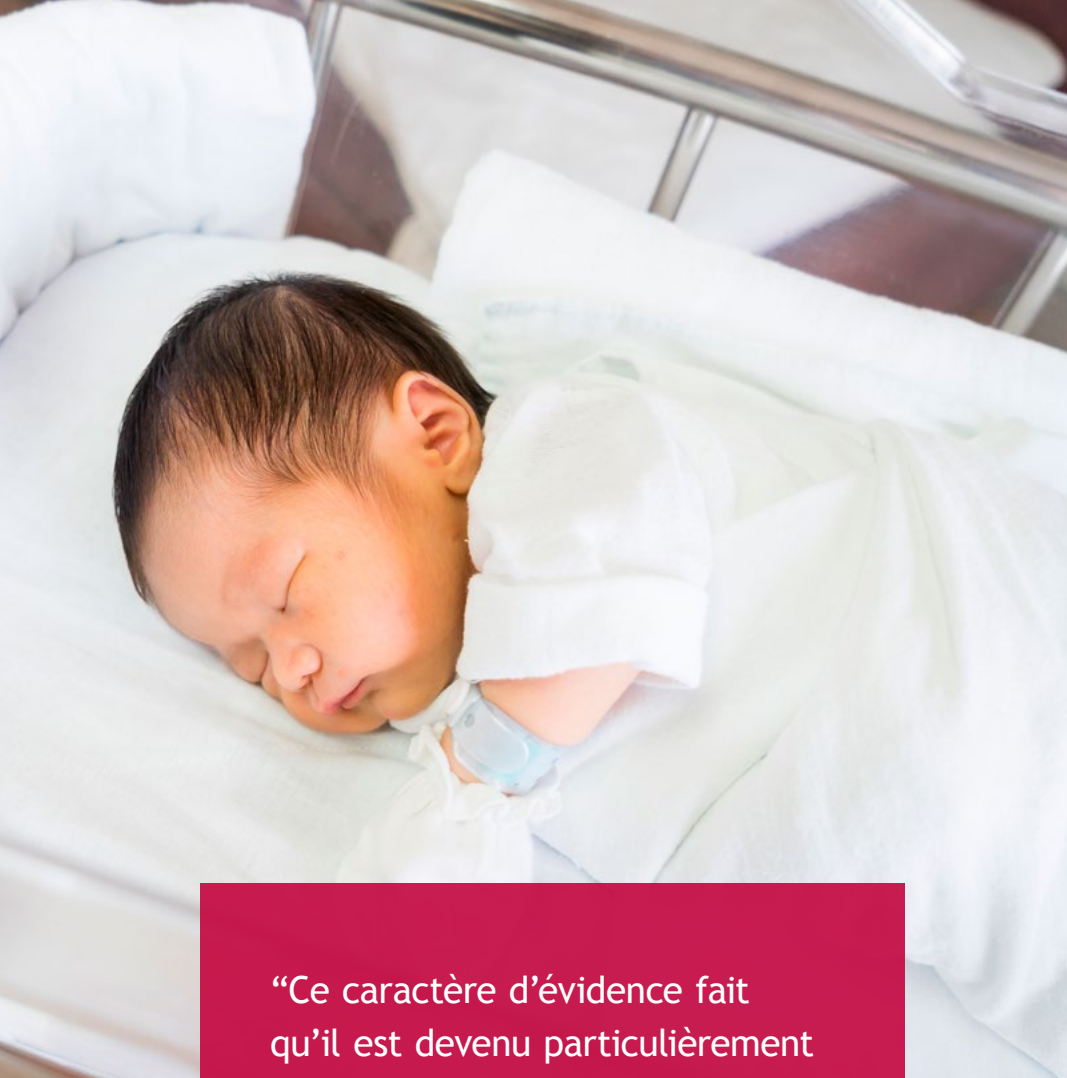
Rétrospective : l'Unisoc, constructeur de ponts

"Mon expérience est loin d'être aussi longue que celle de Jan," explique Alain Cheniaux, "mais ce qui m'a frappé dès le premier jour, c'est que l'Unisoc dispose d'une intelligence et d'une grande agilité pour proposer des solutions constructives afin de combler les diverses lignes de fracture qui parcourent notre pays, et auxquelles le secteur à profit social n'échappe pas. Cette conscience de l'intérêt commun demeure fondamentale pour imprimer notre marque sur la politique." "Et nous avons réussi. Je suis convaincu que le paysage du profit social serait aujourd'hui très différent sans l'Unisoc," raconte Jan Peers. "L'Unisoc intègre les services et activités qui sont nécessaires à une société. Ce n'était peut-être pas la première préoccupation lors de la création de notre organisation, mais cela pourrait bien en être la principale réalisation. Les prestataires de soins et de services que l'Unisoc représente visent le bien-être social et se basent pour cela sur une philosophie de solidarité au sein de laquelle la cohésion sociale, l'émancipation et la qualité de vie de l'utilisateur et du patient ont une place essentielle."

En outre, le président et le vice-président affirment à l'unisson que l'Unisoc n'a pu se développer que grâce à un personnel qui

“ Vingt ans plus tard, l'Unisoc est devenue une organisation adulte qui sait ce qu'elle est, ce qu'elle veut et comment elle doit déployer son action.”

JAN PEERS
PRÉSIDENT FONDATEUR



“Ce caractère d’évidence fait qu’il est devenu particulièrement difficile de sensibiliser les citoyens aux dangers de la pression auxquels nos prestataires de soins et de services sont exposés.”

ALAIN CHENIAUX
VICE-PRÉSIDENT

s’est agrandi progressivement, en nombre et en compétences, mais également dans la connaissance des besoins de ces entrepreneurs guidés par des valeurs.

Un regard sur le futur : partager ou ne pas partager ?

Nous ne savons plus vraiment ce que cela signifie d’être nécessaire (quelle que soit la raison) et de ne pas disposer des moyens financiers nécessaires pour y changer quelque chose. Nos services sociaux sont devenus une évidence. Nous ne pouvons donc manquer de fixer de manière continue l’attention sur la nécessité de notre système de prestation universelle de soins et de services. Et cela pour deux raisons. Ce caractère d’évidence fait qu’il est devenu particulièrement difficile de sensibiliser les citoyens aux dangers de la pression auxquels nos prestataires de soins et de services sont exposés. “Force est en effet de constater que nos secteurs sont de plus en plus sujets à un ‘cherry picking’ qui amène à rentabiliser les parties des activités les plus faciles, les plus sûres et les plus confortables et surtout lorsqu’elles s’avèrent lucratives. Le secteur à profit social reste donc seul à assumer les autres formes de prestations de soins et de services, généralement plus complexes et par conséquent plus chères. Dans pareil contexte, il est facile de dire que le profit social est (trop) cher”, déclare Alain Cheniaux.

Cette évidence fait que nos secteurs sont encore trop facilement négligés dans la prise de décision politique, alors même que

nous approchons d'un tournant sociétal où il faudra choisir entre "partager" et "ne pas partager". Une période commence au cours de laquelle des choix seront nécessaires dans l'allocation des ressources. Les moyens de la sécurité sociale ne suivent pas la hausse des besoins. Jan Peers souligne que c'est le rôle et la responsabilité de l'Unisoc de s'assurer que les bonnes décisions soient prises. S'il n'y a pas assez de moyens pour garantir la prestation de services à profit social, la société s'appauvrira. C'est dès lors notre responsabilité et notre fierté d'entrepreneurs à profit social d'assurer que nos services soient prestés aussi efficacement que possible.

Bref, l'Unisoc doit apporter son concours à toutes les initiatives, en Belgique comme en Europe, qui font en sorte que le choix est fait pour une société en bonne santé et chaleureuse, une société dans laquelle chacun contribue en fonction de ses possibilités et utilise en fonction de ses besoins, concluent unanimement le président et le vice-président.

8%

Le secteur à profit social joue un rôle majeur dans le paysage socio-économique belge en produisant plus de 8% de la valeur ajoutée brute.



PARTIE 2

Des entrepreneurs
à profit social prennent
la parole



Agnes Bode

Entretien avec Agnes Bode,
administrateur délégué de Familiehulp.

Unisoc et “the winds of change”

“Je ne pourrais plus me passer de l’Unisoc”, affirme Agnes Bode, administrateur délégué de Familiehulp, “mais cela n’a pas toujours été le cas”. Au début, les différents secteurs du profit social ne se connaissaient pas et ne se faisaient pas confiance. C’était chacun pour soi. Grâce à la culture du débat ouvert qui caractérise l’Unisoc, nous avons appris à mieux nous connaître et à mieux nous

comprendre, dans le respect de la diversité qui fait la richesse de notre petit pays. Cette connaissance, cette compréhension, ce respect sont à la base de notre identité commune d’employeurs à profit social, et nous ont permis de peser davantage sur le débat politique.

Au fil du temps, l’Unisoc s’est également forgé une grande expertise et une connaissance approfondie des dossiers qui sont mises au service des fédérations. “Les questions actuelles sont nombreuses et complexes, il est impossible de tout maîtriser soi-même”, reconnaît Agnes Bode. “Heureusement, l’Unisoc est très compétente !” Les moyens de communication de l’Unisoc sont tout aussi précieux : une “vision globale” pour le management et des analyses approfondies pour les techniciens.

Le fonctionnement interprofessionnel de l’Unisoc lui permet également d’aborder les nouveaux défis avec une grande ouverture d’esprit. Une trop grande implication dans la réalité du terrain entraîne inévitablement une perte de vision stratégique. Plus vous descendez sur le terrain, plus il est difficile de s’en détacher.

À présent que nous avons appris à connaître notre propre univers, nous devons également le faire découvrir aux autres. Vu l’évolution du contexte socio-économique et politique, l’Unisoc doit désormais investir pleinement dans le développement d’une vision de l’entrepreneuriat à profit social.

Le profit social, un secteur économique avec l'intérêt sociétal en plus

Le "non-marchand" d'il y a 20 ans, ce secteur subsidié complètement détaché des décisions socio-économiques et du secteur marchand, n'existe plus.

La globalisation, les influences étrangères, les restrictions budgétaires... sont autant d'éléments qui font que le fonctionnement de marché est désormais devenu une évidence dans notre secteur et que nous sommes devenus de véritables entrepreneurs à profit social, des entrepreneurs qui créent une plus-value sociale, selon Agnes Bode.

Le profit social ne possède cependant aucun droit d'exclusivité sur la "création de plus-value sociale". Dans le secteur marchand aussi, les motivations sont souvent sociales. Mais la question principale reste : Quelle est la priorité ? L'économique ou le social ? Pour le secteur marchand, la loi du plus fort et de la distribution des bénéfices est intangible. Pour le profit social, c'est l'inverse : les bénéfices sont réinvestis dans l'objet social pour fournir des services de qualité, accessibles et abordables à CHACUN selon ses besoins, et non ses moyens financiers. C'était le cas par le passé, c'est toujours le cas aujourd'hui, et cela doit rester le cas à l'avenir, selon Agnes Bode... même s'il faut rester attentif à l'évolution du contexte social. Car nous ne devons pas avoir peur d'adapter l'entrepreneuriat à profit



27.622

Le secteur à profit social
est actif dans 27.622
unités locales en Belgique.



social au contexte actuel, d'en analyser les forces et faiblesses et de le renforcer, de l'améliorer et de le moderniser.

Mais attention ! Notre attitude proactive visant à chercher des solutions adaptées aux défis d'aujourd'hui et de demain ne peut provoquer le démantèlement de l'entrepreneuriat à profit social. Nous devons continuer à souligner notre singularité et notre plus-value parmi l'énorme diversité d'entrepreneurs.

C'est devenu si évident que nous n'en parlons plus, que nous ne parvenons plus à l'apprécier. Mais il est crucial de souligner la plus-value de notre système social. La jeune génération ne connaît plus le comment et le pourquoi de la sécurité sociale, et par extension de notre système social. "N'oublions pas que la sécurité sociale telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée non sans difficulté, que c'est un magnifique système fondé sur la solidarité qui nous a permis de traverser de nombreuses périodes tumultueuses", estime Agnes Bode. La plus-value de notre système social est au cœur de notre vision. Sa préservation doit être le mantra du secteur à profit social. Il est nécessaire de répéter ce message pour nous faire entendre, mais aussi pour renforcer notre action.

C'est notre principe de base. Agnes Bode accueille chaque entreprise qui peut/veut nous aider ! Secteur marchand et à profit social peuvent être des partenaires complémentaires qui se renforcent

mutuellement et apportent chacun une plus-value spécifique, propre à ce qu'il doit réaliser pour ses clients. Les progrès technologiques, par exemple, ont créé de nombreuses possibilités en matière de soins intégraux. La formation de ghettos ne profite à personne : nous devons oser abattre les barrières et ouvrir grand nos portes, tant que nous continuons à respecter l'essence de l'entrepreneuriat à profit social.

“ Au fil du temps, l'Unisoc s'est également forgé une grande expertise et une connaissance approfondie des dossiers qui sont mises au service des fédérations.”

AGNES BODE
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE FAMILIEHULP

Stéphane Emmanuelidis

Entretien avec Stéphane Emmanuelidis,
Directeur général de l'Entreprise de travail
adapté 'Etablissements Deneyer'.

L'Unisoc ou la lumière dans l'obscurité intersectorielle

“Au début, nous étions ignorés et ignorants du niveau intersectoriel : aucune représentation, connaissance ou capacité d'influencer le débat politique. Pour vous dire à quel point c'était absurde : les entreprises non marchandes devaient passer par la FEB pour faire modifier la CCT sur l'information et la consultation des conseils d'entreprise afin de la rendre applicable dans le secteur à profit social”, se souvient Stéphane Emmanuelidis.

L'arrivée de l'Unisoc a bouleversé l'ordre des choses : les employeurs de nos secteurs ont appris à se connaître et nous avons consolidé notre expertise. Nous nous sommes également réunis et organisés sur d'autres fronts. Pensons à la création de l'AFOSOC ou aux légendaires Accords Non Marchands. La venue de l'Unisoc a mis en marche tout un mouvement. A présent, nous pouvons parler d'une véritable “Appellation Non Marchand” : le Maribel social en témoigne - premier système de réductions de charges que le non marchand ait obtenu et qui soit ancré dans une loi. Il a une grande valeur symbolique et politique.



“Le secteur à profit social doit évoluer avec son temps et dans le contexte socio-économique dans lequel il se trouve. On privilégie de plus en plus les réponses centrées sur les besoins des usagers.”

STÉPHANE EMMANUELIDIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE DE
TRAVAIL ADAPTÉ 'ETABLISSEMENTS DENEYER'

Entretiens, l'Unisoc est devenue une valeur sûre dans la concertation sociale : sans elle, pas de CCT au CNT ! Pour ses membres, l'Unisoc est devenue le point de référence en matière de réglementation fédérale. Par contre, ... nous ne sommes toujours pas consultés informellement par le gouvernement lorsqu'il cherche un soutien pour sa politique : pour cela, il s'adresse aux membres du Groupe des 10. Au niveau pratique et technique, l'Unisoc a fait ses preuves. Mais pas au niveau politique. C'est précisément là que se situe le défi pour l'Unisoc, d'autant qu'une partie importante du dialogue social glisse progressivement vers des contacts bilatéraux entre partenaires et responsables politiques. Nous devons être un partenaire incontournable pour le gouvernement et les autres

partenaires sociaux quant à notre positionnement dans toutes les évolutions politiques économiques et sociales du pays : notre visibilité politique et notre crédibilité doivent être renforcées pour y parvenir.

Il va de soi que pour réaliser ce but, l'Unisoc a besoin d'un mandat de la part de ses organes de gestion ; mandat qu'elle n'a pas encore acquis à ce jour. C'est d'ailleurs un phénomène courant dans nos secteurs : les organisations membres, au travers des organes de l'Unisoc, restent détentrices de l'expression externe des positions à fort impact stratégique, ce qui rend sans doute plus difficile l'émergence d'une image propre à l'Unisoc sur ce plan. Il y a donc une marge de progrès. En outre, le message que défend le non marchand est beaucoup plus complexe que celui du marchand qui fédère plus facilement ses membres sur des positionnements lisibles tels que la demande des réductions de charges, ou encore la maîtrise des coûts salariaux». «Mais comment s'y prendre : comment surmonter les nombreux clivages traversant nos secteurs pour construire une seule histoire cohérente ?» demande Sylvie Slangen, directeur général de l'Unisoc. «Il faut être clair sur ce que l'on veut», explique Stéphane. «A ce stade, il ne s'agit évidemment pas de se substituer aux secteurs et de rivaliser avec leur savoir-faire. Par contre, ce que nous pouvons faire, c'est travailler à l'expression par l'Unisoc d'un message commun et fédérateur, dans lequel chacun se retrouve. De la sorte, faire porter ce message par l'Unisoc sera plus aisé sans empiéter sur les positionnements purement sectoriels.



Evidemment, sur la scène de la concertation sociale, l'Unisoc est un acteur jeune encore. Il est donc tout à fait normal qu'elle doive parcourir un trajet de croissance et convaincre les autres de sa force. Parfois, on a aussi besoin d'un peu de chance : il suffit d'un dossier symbolique important dans lequel l'Unisoc peut jouer un rôle important pour débloquer la situation. Plus l'Unisoc se renforcera d'un point de vue externe, mieux l'organisation interne suivra. Le dossier Maribel tel qu'il vient d'être traité en est une belle illustration ; sur tous les plans, l'Unisoc a renforcé son rôle et sa crédibilité dans un contexte délicat : entre ses membres, tout d'abord, pour véhiculer une position commune en dépit des visions distinctes à la base ; vis-à-vis des partenaires sociaux ensuite, puisque c'est l'Unisoc qui a porté vis-à-vis des syndicats le positionnement commun ; et vis-à-vis du gouvernement, enfin, puisque finalement l'arrêt du gouvernement a pris en considération nos demandes et notamment notre notion d'emploi stable et durable”.

Alors quid : le marchand, le non marchand ou un cocktail ?

“Quel type d'entrepreneur offrira quels services à l'avenir ? C'est un débat de philosophie économique, de choix sociétal. Aux Etats-Unis, les services sociaux sont largement commercialisés ; à Cuba par contre, on trouve que c'est l'Etat qui doit offrir ces services gratuitement. Pour moi personnellement, c'est clair : certains services ne peuvent être offerts que par des entrepreneurs qui ne poursuivent aucun but de lucre : “je suis très agacé par l'activité

qui se dit libérale, dont la médecine parfois, qui est financée par l'Etat ou par la solidarité et qui, malgré cela, poursuit un but de lucre ; l'enrichissement privé par la collectivité ... ça ne va pas !”, affirme Stéphane avec conviction. Pour moi, le non marchand ne se limite pas à un secteur ou une activité, mais se distingue par les finalités poursuivies par des acteurs qui doivent avant tout être motivés par ces finalités et non par un but de lucre. Le secteur marchand est-il prêt à accepter ces principes ? Quand la collectivité investit dans le secteur à profit social, les pouvoirs organisateurs de ces structures ne s'enrichissent pas. En sera-t-il de même si l'on fait appel au secteur marchand ?”.

Comment ça, les caisses de l'Etat sont vides ?

“Vous me demandez comment développer encore le secteur à profit social alors que la situation économique est si difficile. Mais est-ce la situation économique qui est en cause, ou les choix politiques et sociaux proposés pour y faire face ? Trouvez-vous réellement que nous vivons globalement plus pauvrement dans notre pays aujourd'hui ? Je ne le pense pas. Ce qui est vrai par contre, c'est que les choix posés en matière de politique économique et budgétaire ne sont pas rassurants pour la place à réserver à notre secteur : en choisissant de relancer l'économie en réduisant les charges sociales et fiscales, l'Etat réduit fortement la capacité pour la collectivité de répartir de manière solidaire ses moyens. Il n'y a donc pas moins de moyens, mais bien un choix délibéré de les affecter différemment.

Ceci dit, le secteur à profit social doit évoluer avec son temps et dans le contexte socio-économique dans lequel il se trouve. Une prestation de services orientée vers la demande remplace petit à petit les anciens services orientés vers l'offre, et c'est une bonne chose : on privilégie de plus en plus les réponses centrées sur les besoins des usagers ; En Wallonie, par exemple, on teste un système à points pour les services aux personnes en situation de handicap : l'utilisateur pourra bénéficier de services auprès de différentes structures qui se partageront alors les points. Le but est d'abandonner les formules 'All-in' du genre Club Med, où chaque patient/client/utilisateur intègre une institution seule habilitée à fournir tous les services.

Le non marchand doit donc continuer à être innovant et à offrir des solutions mieux adaptées à l'utilisateur". Et pour cela, nous pouvons totalement lui faire confiance : c'est sa nature même d'observer les besoins et d'y apporter les réponses les plus adaptées. Et le secteur à profit social est et restera le meilleur garant de cette contribution au bien-être de tous, et en particulier des plus fragilisés", conclut ainsi Stéphane Emmanuelidis avec enthousiasme.



2,1%

Le secteur à profit social est un des plus grands contributeurs à la croissance de l'emploi en Belgique entre 2007 et 2012. Alors que l'évolution totale de l'emploi atteignait 3.9% sur cette période, le non marchand y contribuait à hauteur de 2.1%





Dirk Vermeulen

Entretien avec Dirk Vermeulen, administrateur délégué de Switch (prestataire de services de gestion professionnelle d'organisations socio-culturelles créé par Sociare et FOV, en collaboration avec plusieurs fédérations sectorielles).

Sentiments mitigés, bilan positif...

“Durant les premières années de l’Unisoc, j’étais nouveau dans la concertation sociale”, explique Dirk Vermeulen, ancien directeur de Sociare, la fédération des employeurs socioculturels, et désormais administrateur délégué de SCWITCH. “J’admire vraiment l’Unisoc pour sa participation aux travaux du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l’Economie. Mais cette admiration s’est peu à peu accompagnée de compassion : comment traduire toute la diversité et les oppositions qui font la richesse de la Belgique - et donc de l’Unisoc - dans un discours cohérent et puissant ?”

L’histoire encore jeune de l’Unisoc est celle d’une progression constante, avec une professionnalisation impressionnante en matière de connaissance des dossiers et de bonne gouvernance. Cette professionnalisation s’est également accompagnée de la définition

progressive d’une position commune. Car il est indispensable de connaître les intérêts de chacun et leurs motivations sous-jacentes pour prendre position ensemble. Et c’est le grand mérite de l’Unisoc : le secteur à profit social, par-delà sa diversité, a pris conscience qu’il devait parler d’une seule voix - et il le fait désormais effectivement - s’il voulait marquer la politique et la société de demain de son empreinte. Cette union fonctionne. Voyez par exemple ce que l’Unisoc vient de réaliser dans le dossier du tax shift.

Le fait que l’Unisoc soit devenue un partenaire social reconnu, est essentiel : les accords et CCT conclus prennent beaucoup plus en compte la réalité du secteur à profit social et du secteur socioculturel en particulier, et facilitent davantage une exploitation optimale du potentiel du secteur à profit social. Sans l’Unisoc, le secteur socioculturel ne serait guère entendu dans la concertation interprofessionnelle fédérale.

“ Le secteur peut compter sur une foule de bénévoles : nous racontons une histoire de personnes, pour des personnes, avec des personnes.”

DIRK VERMEULEN
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ SCWITCH

Ces dernières années, l'Unisoc a également commencé à investir davantage dans la concertation sociale et le networking au niveau européen. Et nous commençons à en récolter les fruits. Le prochain défi est celui de la mondialisation : il s'agit de constituer un réseau international du profit social. À suivre...

... et une vision de l'avenir

Les besoins sociaux et culturels des gens, des groupes, de toute la communauté sont le moteur de l'entrepreneur à profit social, qui veut être un catalyseur d'émancipation et d'esprit de communauté. “Le citoyen n'est pas une simple partie prenante, c'est notre raison d'être. C'est aussi la raison pour laquelle le secteur socioculturel peut compter sur une telle foule de bénévoles : nous y racontons une histoire de personnes, pour des personnes, avec des personnes”, explique Dirk avec conviction.

Chacun a son rôle dans la société : le secteur public, le secteur marchand et le secteur à profit social. Les rapports évoluent, et

il est possible d'apprendre les uns des autres. Mais les différences essentielles restent intactes. “Prenez les initiatives de responsabilité sociale mises en place par les grandes entreprises. Généralement, elles se fondent sur leur l'activité principale ; il s'agit là d'une donnée constante qui n'est pas remise en question, peu importe si les coûts pour la société sont plus importants que les avantages : alimentation malsaine, insécurité routière, individualisation, etc. Cette activité principale doit générer des bénéfices à tout prix, généralement pour des personnes non impliquées, ce qui fait que l'on va se contenter d'actions à la marge : réduire la consommation d'eau ou les émissions de CO2, par exemple.





On les évoque souvent ensemble, mais la RSE n'a rien à voir avec l'entrepreneuriat à profit social. Ce dernier met l'accent sur un problème social et y investit toutes les ressources et les activités de son entreprise, y compris le bénéfice.”

L'entrepreneuriat éthique devient-il alors le critère ? “l'Entrepreneuriat social n'est pas un synonyme, mais il doit effectivement aspirer à un entrepreneuriat intégralement éthique. C'est celui-ci qui dispose du meilleur potentiel pour le faire, à condition de rester proche du citoyen et de ne pas glisser vers la logique matérielle du marché. Il peut d'ailleurs exploiter une opportunité actuelle et ajouter une dimension inédite à la “nouvelle économie”. Une économie où les citoyens prennent les commandes, en se mettant (mutuellement) à disposition des services et des biens utiles.

Partage, échange, entrepreneuriat social : ces initiatives ne sont peut-être pas porteuses de croissance économique, mais elles profitent aux gens. Et qu'est-ce qui est le plus important ? Une question rhétorique, non ?”

Et qu'en est-il des pouvoirs publics ? “Ils doivent naturellement assumer leurs responsabilités et défendre l'intérêt général, en collaboration avec le profit social. Mais c'est difficile”, reconnaît Dirk Vermeulen, “lorsque le monde politique choisit de couper dans les dépenses sociales et culturelles. Bien sûr, le secteur peut réagir et miser sur des gains d'efficacité, l'engagement des bénévoles, d'autres revenus comme des redevances d'utilisateurs, des services payants, des partenariats. Mais ces possibilités sont limitées, et souvent peu souhaitables. Pour des services aux familles



1,166 millions

Le secteur à profit social est un vecteur de sens et de lien social, grâce au dévouement désintéressé de plus de 1.166.000 volontaires.



défavorisées, on ne cherche pas les ressources nécessaires auprès de ces mêmes familles, par exemple. C'est bien d'économiser, mais on se heurte inévitablement à des limites humaines. Idem pour l'accroissement d'échelle, qui comporte de nombreux risques pour le personnel et les bénévoles : démotivation provoquée par de trop grandes distances entre les différents niveaux, diminution des contacts avec le terrain, pertes d'autonomie dans l'accomplissement des tâches, burnout. Finalement, c'est la qualité du travail qui en souffre."

"Pour le secteur à profit social, l'investissement humain est un objectif, pas un moyen ou un facteur de coût", poursuit Dirk Vermeulen. "Le secteur socioculturel emploie plusieurs centaines de milliers de bénévoles, qui représentent beaucoup plus d'heures de travail que les collaborateurs professionnels." Un exemple à suivre pour les autres secteurs, peut-être ? "Sans doute pas. Le secteur socioculturel est trop spécifique. Il part des gens, leur appartient, passe par eux, et travaille à leur profit. Il est dès lors logique qu'ils veuillent s'y investir de manière désintéressée."

"Mais les pouvoirs publics doivent veiller à renforcer notre modèle à profit social. Les nombreuses évolutions problématiques et événements récents nous forcent à l'évidence : finalement, le secteur marchand a beaucoup plus de raisons de se remettre en question que le secteur à profit social", conclut Dirk Vermeulen.

“Le défi de l’Unisoc pour les années à venir consiste à encore renforcer et à ancrer définitivement ce mérite façonné par le passé.”

JACK HOUSSA
PRÉSIDENT ACC



Jack Houssa

Entretien avec Jack Houssa, Président ACC.

Le secteur à profit social n’est pas un Petit Poucet !

“A mes yeux, le plus grand mérite de l’Unisoc est d’être devenue lentement mais sûrement la représentante reconnue du riche paysage du profit social en Belgique”, affirme Jack Houssa, président de l’Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) et jusqu’il y a peu administrateur de l’Unisoc. L’Unisoc permet à tous les secteurs du profit social d’avoir voix au chapitre dans la concertation sociale interprofessionnelle au niveau fédéral, quels que soient leur taille en termes d’emploi et la perception de leur pertinence sociale. Et c’est inestimable.

Le défi pour les années à venir consiste à encore renforcer et à ancrer définitivement ce mérite façonné par le passé, tant en interne que vis-à-vis du monde extérieur. Un fonctionnement interne solide est en effet indispensable à un profilage externe convaincant.

En interne, l’Unisoc a parcouru un énorme chemin ces deux dernières années. Elle a nettoyé et actualisé son fonctionnement et ses statuts, et a ainsi considérablement renforcé sa base de fonctionnement. Et comme on l’a dit, c’est particulièrement important ! Une organisation qui se sent bien dans sa peau peut remplir sa mission - en l’espèce, représenter les employeurs du profit social - avec beaucoup plus de confiance et de conviction. Un CA dynamique et disponible est indispensable si l’on veut que le personnel de l’Unisoc dispose de l’autonomie dont il a besoin pour jouer pleinement son rôle de partenaire social.

Cette interaction puissante entre administrateurs et staff facilite un positionnement externe qui incarne et renforce les valeurs de l’entrepreneuriat à profit social. En termes absolus, nous ne sommes peut-être que le petit frère du secteur marchand, mais notre pertinence socio-économique n’en est pas moins grande. Non seulement nous sommes un important pourvoyeur d’emplois (avec quelque 660.000 travailleurs), mais nous sommes également un prestataire de soins et de services crucial, avec une pertinence sociale indiscutable. “Nous n’avons aucune raison de faire preuve

de modestie mal placée. Nous ne pouvons pas nous contenter d’être “tolérés” par les entrepreneurs du secteur marchand pour cosigner des textes qui ne profitent qu’à eux. Nous devons oser jouer pleinement le jeu de la concertation interprofessionnelle fédérale, conformément à notre poids.”

Jack Houssa a encore quelques conseils pour l’avenir. Les activités du profit social se sont dispersées entre les différents niveaux de pouvoir que compte notre pays ces dernières années. C’est d’une part une opportunité, parce que cela nous permet d’apprendre les uns des autres. Mais c’est également un défi parce qu’il faut à tout prix éviter tout parasitage des lignes de communication entre les différents acteurs régionaux et fédéraux. Grâce à ses moyens de communication, l’Unisoc est très bien placée pour assurer un transfert d’informations correct entre les différents éléments. À ce point de vue, il serait intéressant que l’Unisoc nous informe rapidement de ce qui se passe dans le giron des organisations sœurs régionales. Cela ne pourrait que renforcer notre identité d’employeur à profit social.

Ne pas tout transformer en marchandise rentable !

“Toutes les activités ne peuvent et ne doivent pas être transformées en marchandises purement rentables !” affirme Jack Houssa. Un des éléments inhérents à des soins et services de qualité est leur caractère abordable et accessible à chacun selon ses besoins (et non



pas selon ses ressources financières). Et nous avons la responsabilité de veiller à ce que ces valeurs soient et demeurent respectées. Tout recul sur ses valeurs entraînerait inévitablement l’apparition de soins et de services à deux vitesses. Les soins et services aux citoyens qui combinent d’importantes ressources et peu de besoins seraient aspirés par le secteur marchand, alors que l’entrepreneur à profit social aurait presque exclusivement la charge des citoyens qui ont moins de moyens et davantage de besoins. En d’autres termes, si le secteur marchand fait sien et respecte les valeurs de qualité, d’abordabilité et d’accessibilité selon les besoins, il n’y a aucune raison de leur barrer l’accès aux activités du profit social. “Je suis cependant persuadé que la volonté du secteur marchand d’investir dans les prestations de soins et de services fondera comme neige au soleil dès que leur rentabilité en souffrira. Ils ne souscriront jamais à une telle charte !” conclut un Jack Houssa convaincu !

PARTIE 3

Dossiers à la une

DEUXIÈME PILIER DE PENSION • HORAIRES FLOTTANTS • HEURES SUPPLÉMENTAIRES
FAISABILITÉ DU TRAVAIL • TRAVAIL À TEMPS PARTIEL • CONGÉ-ÉDUCATION-PAYÉ
DISPONIBILITÉ • OUTPLACEMENT • NOTIFICATION D'OBLIGATION D'INSCRIPTION
COMME DEMANDEUR D'EMPLOI • RÉDUCTION DES CHARGES PATRONALES • PACTE DE
COMPÉTITIVITÉ • TAX SHIFT • LOIS FOURRE-TOUT • E-GOV • DRS ÉLECTRONIQUE •
DECAVA • FONDS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE • TVA • EMPLOI DES JEUNES •
MARCHÉS DU TRAVAIL INCLUSIFS • SEMESTRE EUROPÉEN • TTIP • ACCORD AUTONOME
SUR LE VIEILLISSEMENT ACTIF • RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES • FFE •
RMMMG • INDEX • COEFFICIENT DE RÉÉVALUATION • INNOVATION • AIP • VACANCES
ANNUELLES • ARTISTES • OUVRIERS/EMPLOYÉS • STATISTIQUES DU TRAVAIL SPF
ETCS TITRES-REPAS ÉLECTRONIQUES • DIAGNOSTIC FÉDÉRAL DES DÉPLACEMENTS
DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • INTERVENTION DES EMPLOYEURS DANS LES DÉPLACE-
MENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION • ECART
SALARIAL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES • MARCHÉS PUBLICS • PENSIONS •
COMITÉ NATIONAL DES PENSIONS • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL • GROUPES À
RISQUES • DÉTERMINATION DE LA COMMISSION PARITAIRE COMPÉTENTE • EVALUATION
DU GENTLEMEN'S AGREEMENT • CP 337 • CODE PÉNAL SOCIAL • ELECTIONS SOCIALES
OBLIGATION DE RÉPONDRE AUX CANDIDATURES • CV ANONYMES • CONVENTION DE
PREMIER EMPLOI • STAGES • RCC • RAPPORT TECHNIQUE CCE • CHÔMAGE TEM-
PORAIRE • CONGÉ PARENTAL • CRÉDIT-TEMPS • FORMATION • SERVICE EXTERNE
DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL • STRATÉGIE NATIONALE BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL • RETOUR AU TRAVAIL • GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS • CCT 104

Comme chaque année,
l'Unisoc s'est énormément
investie dans le suivi des
dossiers fédéraux en 2015.

En particulier dans l'identification des
défis auxquels sont confrontés nos secteurs
dans chacun de ces dossiers, afin qu'elle
puisse défendre au mieux leurs intérêts.

À gauche, vous trouverez la liste de
l'ensemble des dossiers suivis par l'Unisoc
pour ses membres en 2015. Ci-dessous,
nous reprenons les dossiers qui ont par-
ticulièrement capté notre attention sur
cette période.

Tax shift

L'accord de gouvernement Michel annonçait une baisse substantielle des cotisations sociales patronales.

“La réduction du taux de base des cotisations patronales contribuera à renforcer la compétitivité des entreprises et l’attractivité de la Belgique auprès des investisseurs étrangers.” “Compétitivité”, “attractivité pour les investisseurs étrangers”, autant d’expressions qui laissaient craindre une exclusion du secteur à profit social de ces mesures. Et autant de raisons pour l’Unisoc de faire entendre immédiatement sa voix lorsque le gouvernement fédéral a annoncé vouloir concrétiser cet

“ Enjeux pour le secteur à profit social : la création d’emplois, la préservation de l’emploi existant et le fonctionnement des entreprises.”

objectif stratégique durant l’été 2015. Une voix renforcée par un mandat fort, approuvé par son conseil d’administration en septembre.

Et les résultats sont là ! Même si de nombreux détails devaient encore être affinés fin 2015, l’Unisoc est satisfaite du résultat obtenu suite aux négociations. L’état de la situation, fin 2015, répondait largement à notre mandat dans ce dossier. Un bref aperçu :

- › La totalité du budget libéré pour nos secteurs dans le cadre du pacte de compétitivité est préservée ! Le maintien du budget pour les bas salaires - 112 millions d’euros à vitesse de croisière - était notamment loin d’être acquis.
- › Le secteur à profit social a effectivement reçu sa part “légitime” des moyens financiers de l’enveloppe attribuée au tax shift.

- › Les plafonds salariaux existants dans le cadre du Maribel social seront revus afin de lutter contre le sous-financement des emplois.
- › Last but not least, le pouvoir décisionnel nécessaire est laissé aux employeurs, afin qu’ils puissent concilier les objectifs de création d’emplois avec leurs besoins concrets en matière de préservation de l’emploi, de viabilité et de fonctionnement optimal des structures : 238,4 millions d’euros seront en effet libérés pour réduire les cotisations sociales patronales.

± 476 millions
Injection de ±476 millions € dans le secteur à profit social d’ici 2020.





“Table ronde sur le travail faisable : le secteur à profit social est également entendu !”

Faisabilité du travail

En juin 2015, le ministre fédéral de l'Emploi a donné le coup d'envoi de la discussion sur le “travail faisable” dans le cadre d'une première table ronde. Lors de cette table ronde, les parties prenantes, dont les partenaires sociaux, ont eu l'occasion de présenter leur vision du travail faisable. Et l'Unisoc était de la partie ! Une seconde table ronde a été organisée en novembre : tant le ministre que les partenaires sociaux y ont présenté leurs priorités dans le cadre du travail faisable.

L'Unisoc a profité de ces deux tables rondes pour exposer ses priorités : le défi de la faisabilité du travail ne peut être abordé exclusivement dans une perspective “travailleurs”. Le travail doit être faisable pour le travailleur et pour l'employeur. Les dossiers prioritaires aux yeux des employeurs du sont, dans ce contexte :

- › La simplification du travail à temps partiel et un cadre juridique sûr en matière d'horaires flottants ;
- › Plus de “sur mesure” dans les prestations offertes par les services externes de prévention et de protection au travail ;
- › Une politique plus stimulante en matière de formation, pour toutes les parties impliquées.

Ces dossiers sont prioritaires à nos yeux pour trois raisons. Premièrement, en ce qu'ils permettent d'obtenir des “gains rapides” en termes de faisabilité. La réglementation existe et seules quelques adaptations suffiraient pour atteindre le but poursuivi (fit for purpose). Par ailleurs, ces dossiers permettent de réaliser un travail sur mesure, ce qui est d'autant plus important que la faisabilité reste un défi qui est particulièrement lié au contexte. Enfin, ils permettent d'évoluer d'une politique visant à alléger le travail durant



“Concertation patronale intensive sur une nouvelle approche innovante de la formation.”

“Gel des efforts de formation supplémentaires, jusqu’à la fin 2016.”

la dernière phase de la carrière vers une politique stimulante, tout au long de la carrière des travailleurs. Nous tenons à éviter le cercle vicieux engendré par la politique actuelle : en créant une charge supplémentaire sur les jeunes générations, on risque en effet d’accroître la nécessité d’un allègement du travail pour les travailleurs âgés dans le futur.

Formation - Efforts supplémentaires

Le gel légal du régime des efforts supplémentaires sectoriels de formation, décidé pour les années 2015 et 2016, n’a pas été synonyme d’inaction en 2015 ! La réforme du système et, plus globalement, de la méthodologie de mesurage des efforts fournis par les entreprises belges, aura occupé une bonne partie de notre activité en 2015. Cette réflexion de longue haleine, ayant eu lieu aussi bien dans l’enceinte du

CCE/CNT qu'informellement entre organisations du banc patronal, devrait en principe aboutir au cours de l'année 2016.

L'Unisoc a suivi ces travaux de très près en raison de l'importance de cette matière pour le secteur à profit social. La formation des travailleurs, qu'elle soit initiale ou continue, formelle ou informelle, est en effet cruciale dans une optique de fourniture de soins et de services de qualité.

Tarification des services externes de prévention et protection au travail

Un travail de révision des tarifs dus par les employeurs aux services externes de prévention et de protection au travail

est en cours depuis 2013. Les employeurs du secteur à profit social attachent une grande importance au bien-être de leurs collaborateurs. Cependant, il est essentiel que l'évolution des coûts - ou plutôt leur augmentation - reste limitée.

Avant que l'Unisoc ne soit impliquée dans ces travaux, un grand nombre de nos secteurs risquaient d'être classés dans la catégorie "perdante" de la révision. L'Unisoc est cependant parvenue à rectifier en grande partie la situation en obtenant une série de transferts de dernière minute d'un groupe tarifaire à l'autre.

Les nouveaux groupes tarifaires sont basés sur le coût moyen des services en 2012 et sont fixés par secteur. On évite ainsi que des secteurs soient confrontés à une hausse déraisonnable des coûts. Il s'avère cependant plus difficile de garantir une telle neutralité des coûts au niveau des entreprises individuelles. Les partenaires sociaux se penchent sur des solutions à ces problèmes individuels depuis la fin 2015.

Toujours fin 2015, les partenaires sociaux ont entamé l'élaboration d'une procédure de monitoring. Ce monitoring devra permettre d'évaluer l'application des nouveaux tarifs et, si nécessaire, de la rectifier.

Pour l'exhaustivité de votre information, nous tenons également à rappeler que l'Unisoc a élevé la nécessité d'une personnalisation accrue des prestations des services externes au rang de priorité dans le dossier relatif à la faisabilité du travail.

“Le bien-être des travailleurs, une évidence pour les employeurs du secteur à profit social qui s'investissent en faveur d'une société 'saine'.”





Mobilité

En 2015, l'Unisoc s'est montrée particulièrement attentive à une série de dossiers relatifs à la mobilité. Le secteur à profit social, comme tout autre secteur économique, est affecté par la congestion et par les problèmes liés à la mobilité : ceux-ci impactent à la fois le déplacement des travailleurs et des usagers, l'accès aux services, mais également le bien-être et la santé publique. Par ailleurs, le remboursement des frais de déplacement domicile-travail prend également une part grandissante des budgets de nos organisations, il apparaît donc essentiel d'être vigilants quant aux facteurs qui ont un effet sur ces coûts.

Dans ce cadre, l'Unisoc s'est pleinement investie dans les travaux du Conseil Central de l'Economie et a participé activement aux discussions entre partenaires sociaux, responsables de la SNCB et la Ministre Galant et sa cellule stratégique. Ces

“Concertation directe entre partenaires sociaux et responsables politiques.”

“ Nouveau domaine d'activité: l'Unisoc aborde le défi de la mobilité.”

discussions portaient essentiellement sur les négociations en cours sur les nouveaux contrats de gestion de la SNCB et plus particulièrement sur les potentielles évolutions tarifaires qui pourraient largement impacter les frais de déplacement domicile-travail. Ces discussions seront poursuivies et, espérons-le, achevées début 2016.

Congés et fins de carrière

Les réformes successives portées ces dernières années au régime du crédit-temps et des fins de carrière ont entraîné leur lot de difficultés, pour les travailleurs comme pour leurs employeurs. La dernière réforme en date - fin décembre 2014 - n'a pas failli à la règle, en générant une série d'incohérences entre la CCT 103

“**Crédit-temps et RCC: l’Unisoc accompagne ses membres dans leur compréhension des règles adaptées.**”

du CNT ouvrant le droit au congé et l’AR de 2001 ouvrant le droit aux allocations d’interruption.

L’Unisoc a axé ses travaux sur deux plans en 2015 : d’une part, en menant un important travail d’information auprès de ses fédérations membres. Une mise à jour globale du Dossier relatif au crédit-temps et aux fins de carrière a, entre autres, été réalisée en juillet 2015. D’autre part, en participant aux négociations du CNT sur l’introduction d’un régime transitoire pour les fins de carrière à 55 ans, mis en œuvre dans la CCT 118 du 27 avril 2015, et également sur la révision de la CCT 103 pour mettre fin aux diverses incohérences relevées entre la CCT et l’AR. Ces discussions devraient en principe aboutir en 2016.

La problématique des fins de carrière est toutefois bien plus large que la question de la réduction du temps de travail après un certain âge. D’autres dossiers ont été suivis dans ce cadre par l’Unisoc en 2015.

Parallèlement aux adaptations portées à la réglementation sur le crédit-temps, les règles (conditions d’âge) relatives à l’accès au régime du chômage avec complément d’entreprise (RCC) ont été renforcées. L’Unisoc s’est beaucoup investie dans la transmission d’informations correctes et claires à ses membres. D’une part par le biais de l’actualisation du Dossier relatif au RCC, et d’autre part par l’organisation d’une séance d’information en septembre. Ces informations sont essentielles pour permettre aux employeurs du secteur à profit social de répondre aux questions concrètes auxquelles ils sont confrontés. Mais elles sont également cruciales pour nos fédérations membres, afin de les soutenir dans les négociations sectorielles concernant ce dossier.

Les partenaires sociaux interprofessionnels ont conclu, au CNT, une série de CCT cadres en 2015, afin de permettre de ralentir l’augmentation de la limite d’âge donnant accès au RCC en cas de licenciement. Les termes “permettre de ralentir” sont importants, car ces CCT cadres doivent également être activées au niveau sectoriel pour sortir leurs effets. Grâce à cette initiative des partenaires sociaux interprofessionnels, la balle est désormais dans le camp des partenaires sociaux sectoriels, qui pourront négocier, s’ils le souhaitent, un relèvement progressif de la limite d’âge à partir de 2017.

La CCT 104 relative aux plans pour l’emploi des travailleurs âgés est également un dossier lié à la problématique des fins de carrière. L’évaluation de cette CCT, qui devait avoir lieu deux ans après son entrée en vigueur, aura mené à de nombreuses discussions entre partenaires sociaux en 2015, sans pouvoir toutefois aboutir à une proposition concrète avant la fin de l’année.

Groupement d'employeurs

Un autre dossier n'ayant pas pu être finalisé en 2015, malgré les efforts fournis par les partenaires sociaux au CNT tout au long de l'année, porte sur l'élaboration d'un statut plus flexible pour les groupements d'employeurs. Ce mécanisme offre un potentiel intéressant pour de nombreux employeurs à profit social en ce qu'il permet de mettre du personnel, et donc des compétences, en commun. Encore faut-il que son utilisation reste simple et compréhensible.

A défaut d'avoir abouti sur un régime définitif, le CNT s'est prononcé positivement, à diverses reprises, sur des demandes d'autorisation déposées dans le cadre du régime temporaire par des groupements d'employeurs pionniers, ressortant bien souvent des secteurs à profit social.



“Fiers d’annoncer que tous les dossiers d’autorisation provenant des secteurs à profit social ont intégralement été acceptés”

“L’Unisoc fait partie de la délégation du CEEP qui négocie l’accord autonome sur le vieillissement actif.”



Europe

Vu l’impact grandissant de l’Europe sur nos secteurs, une action plus importante à ce niveau figure depuis longtemps sur la liste de nos priorités. C’est la raison pour laquelle l’Unisoc s’est affiliée au CEEP en 2013, le “Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d’intérêt économique général”. Cette participation nous permet de défendre nos intérêts au niveau européen avec les organisations patronales qui partagent nos idées. En 2015, ce fut particulièrement le cas dans le dossier de la directive sur le temps de travail, du Semestre européen et de l’égalité des genres.

En 2014, l’Unisoc a fait son entrée dans la délégation du CEEP au SDC, le Comité du

dialogue social. Les partenaires sociaux européens interprofessionnels se réunissent trois fois par an dans le cadre du SDC pour discuter de sujets spécifiques. La Commission européenne y participe également, ce qui permet un échange d’informations essentiel entre décideurs et partenaires sociaux européens.

Notre rayon d’action européen s’est encore sensiblement élargi en 2015. D’une part, car l’Unisoc a été reprise dans la délégation du CEEP aux négociations d’un nouvel “accord autonome” européen (des partenaires sociaux interprofessionnels) consacré au “vieillessement actif”. Les discussions concrètes commenceront début 2016. La présence de l’Unisoc dans cette

délégation est une belle reconnaissance de sa participation au niveau du CEEP.

D’autre part, car l’Unisoc est partenaire d’un projet CEEP européen ayant pour but de renforcer la place des “services sociaux” dans le giron du CEEP, et donc au sein de la concertation interprofessionnelle européenne. Pour y parvenir, il est essentiel d’identifier dans un premier temps des membres potentiels du CEEP parmi les organisations qui représentent les “services sociaux” dans les différents Etats membres de l’Union.

L’Unisoc a préparé ce projet avec ses partenaires au cours du second semestre 2015. Le projet sera effectivement déployé en 2016 !

Pour conclure ...

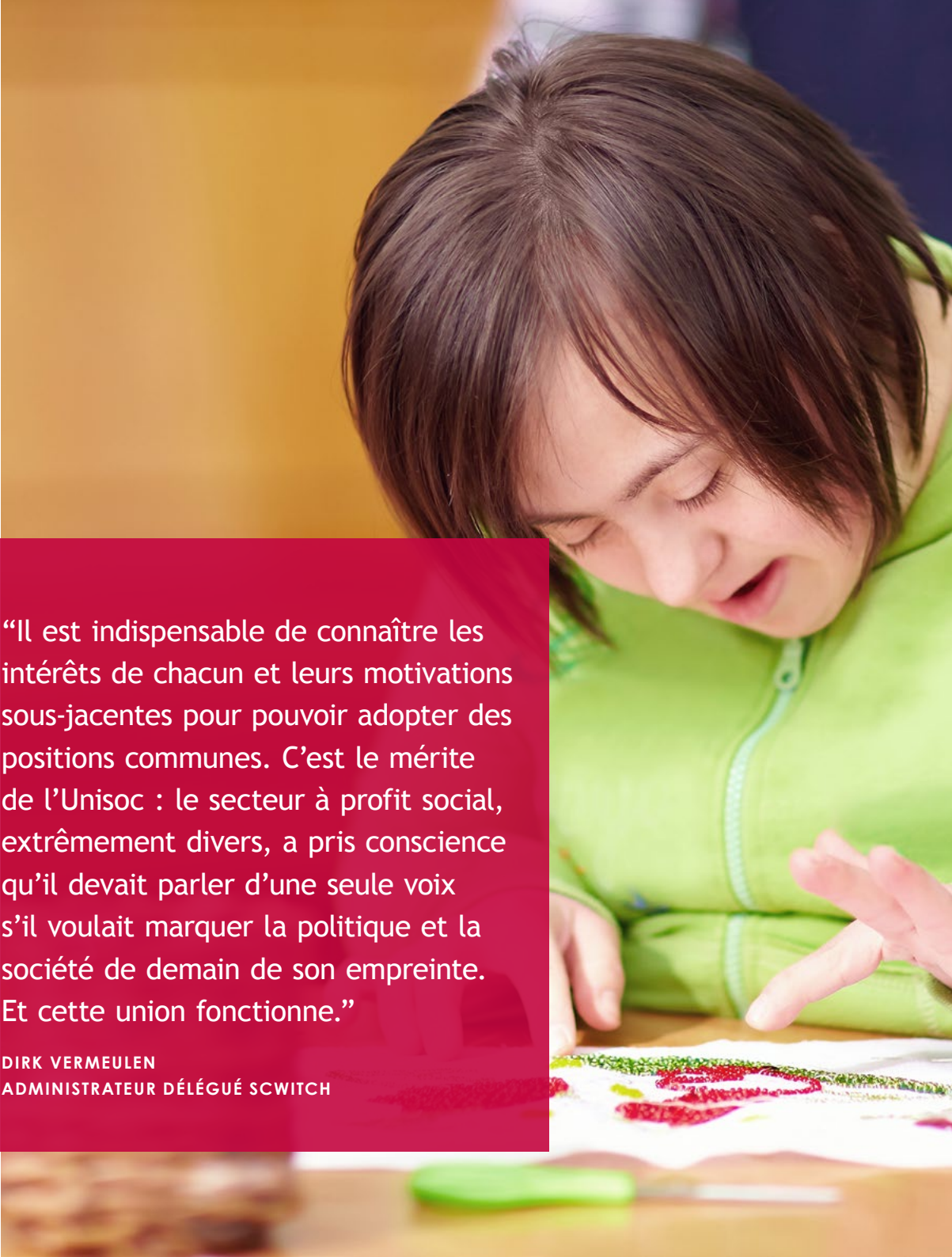
“The tree which fills the arms grew from the tiniest sprout; the tower of nine storeys rose from a (small) heap of earth.”

LAO-TZU

Nous avons planté des graines dans de nombreux dossiers en 2015, et si tout se déroule bien, nous pourrons procéder à la première récolte en 2016. Et nous sommes en tout cas très confiants, vu le travail préparatoire intense et minutieux effectué par l'équipe de l'Unisoc.

Mais sans l'apport de nos administrateurs et des membres des groupes consultatifs, il n'y aurait point de récolte. Ils forment notre caisse de résonance et apportent leur vision et leur expertise ; nous sommes leur plateforme de rencontre et d'échange et nous créons des synergies pour renforcer la défense de leurs intérêts : pollinisation croisée et rassemblement des forces - la force de l'Unisoc.

Nos sincères remerciements pour leur apport bénévole constant : sans eux il n'y aurait pas de message fort de l'Unisoc.



“Il est indispensable de connaître les intérêts de chacun et leurs motivations sous-jacentes pour pouvoir adopter des positions communes. C'est le mérite de l'Unisoc : le secteur à profit social, extrêmement divers, a pris conscience qu'il devait parler d'une seule voix s'il voulait marquer la politique et la société de demain de son empreinte. Et cette union fonctionne.”

DIRK VERMEULEN
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ SCWITCH

PARTIE 4

Formations par l'Unisoc



2
en langues
Apprendre les uns des autres
et les uns avec les autres !
L'Unisoc investit au maximum
dans des sessions bilingues,
avec traduction simultanée.



Nos formations

L'évolution continue du droit social et les nouvelles obligations qui en découlent, imposent un suivi patronal attentif et constant. Afin de guider ses fédérations membres et de leur offrir une connaissance optimale des nouvelles règles, l'Unisoc organise chaque année une série de sessions d'information et de formations. Ces dernières se veulent accessibles, orientées sur la pratique et présentées par des orateurs de qualité. Lorsque ses fédérations membres le souhaitent, ces sessions sont également ouvertes à leurs propres membres, les entreprises du secteur à profit social. L'année 2015 n'a pas failli à la règle grâce aux trois sessions suivantes :

1. Déclaration Risque Social

Présentation : Manu Dewilde
Conseiller technique national DRS, Securex, mars 2015

La digitalisation progressive de la Déclaration Risques Sociaux constitue un progrès indéniable pour les employeurs. Mais cette évolution et sa mise en œuvre concrète entraînent un nombre important de questions. L'objectif de la session d'information organisée en mars 2015 était d'aider nos membres à comprendre les nouvelles obligations en la matière : qu'est-ce que la DRS ? Quels sont les problèmes posés initialement par l'eDRS et quelles ont été les solutions retenues ? Quelles sont les nouvelles évolutions à attendre ?



“ Des orateurs compétents,
une participation élevée
et une grande satisfaction
des participants !”

2. Le RCC de A à Z

Présentation : Sarah Biesemans

Consultante social profit chez SD Worx, septembre 2015

La complexité du RCC peut être résumée en deux chiffres :

- › 12 : nombre de modifications de l'AR relatif au RCC depuis la législature Di Rupo.
- › 9 : nombre de CCT relatives au RCC signées au CNT le 27 avril 2015

De quoi donner le tournis aux plus éminents juristes ! Raison pour laquelle l'Unisoc a décidé d'organiser une session d'information ayant pour optique de réexpliquer, de A à Z, les règles relatives au RCC à ses fédérations membres. L'explication donnée par Sarah Biesemans, consultante spécialiste du secteur à profit social auprès de SD Worx, a permis d'offrir une approche pratique, concrète et appréciée.

3. Focus sur les élections sociales 2016

**Présentation : Ellie Dewaele, Marie-Noël Dinant
et Michel De Gols, SPF ETCS, octobre 2015**

Une bonne préparation est essentielle à une organisation sans heurt des élections sociales dans une entreprise. Les élections 2016 approchant, l'Unisoc a décidé d'organiser une session d'information divisée en deux parties, la première ayant pris place en octobre 2015. Les représentants du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, spécialistes en la matière, ont accepté de venir nous expliquer chaque aspect de la procédure électorale et des outils mis à disposition des entreprises afin de faciliter l'organisation des élections. De quoi offrir aux participants toutes les clés nécessaires à une préparation optimale !

PARTIE 5

Membres et collaborateurs

Nos 47 membres

et leurs représentants auprès de l'Unisoc

🌀 Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
AG & CA : Elisabeth Degryse

🌀 Arbeitgeberinnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der DG
AG & CA : Christophe Ponalko

🌀 Association des Pouvoirs Organisateurs de Services de Santé Mentale
AG : André Bauvrir

🌀 Association Nationale des Communautés Educatives
AG & CA : Michel Dupont

🌀 Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel
AG : Pierre Malaise, Jean-François

Debuisson et Jack Houssa
RvB & bureau : Pierre Malaise

🌀 Coordination Bruxelloise d'institutions sociales et de santé asbl/Coördinatie van Brusselse Instellingen voor Welzijnswerk en Gezondheidszorg
AG : Patricia Deldaele et Els Du Bois

🌀 Coordination de défense des services sociaux et culturels
AG : Rose Marie Arredondas

🌀 Croix-Rouge de Belgique
AG : Muriel Vandenbrouck

🌀 Entente Wallonne des entreprises de trAG ail adapté
AG : Stéphane Emmanuelidis et Sognia Angelozzi
CA & bureau : Stéphane Emmanuelidis





















🌀 Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté/Brusselse Federatie van Beschutte Werkplaatsen
AG : Kaliopi Lolos

🌀 Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile
AG & CA : Brice Many

🌀 Fédération des Associations Sociales et de Santé
AG : Betty Nicaise

🌀 Fédération des Etablissements Libres Suventionnés Indépendants
AG : Raymond Vandeuken

🌀 Fédération des Initiatives d'Action Sociale/Association Coordonnée de Formation et d'Insertion
AG : Julie Bellière

-  **Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance**
 AG & CA : Fabiola Fripiat
-  **Fédération des Institutions de Prévention Educative**
 AG : Corinne Dal Cero
-  **Fédération des Institutions et Services spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes**
 AG : Daniël Thérasse et Pierre Veys
-  **Fédération des Institutions Hospitalières de Wallonie**
 AG : Philippe Brach, Stéphan Mercier, Francis Pitz et Pierre Smiets
 CA : Pierre Smiets
-  **Fédération des Institutions Médico-Sociales**
 AG & CA : Isabelle Gaspard
-  **Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales**
 AG : Olivier de Stexhe et Didier Delval
-  **Fédération wallonne de services d'aide à domicile**
 AG & CA : Francine Delmotte
-  **Fédérations des Centrales de Services à Domicile**
 AG & CA : Marc Xhrouet
-  **Fédérations des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abri**
 AG : Christine Vanhessen
-  **FSMI de Vie Féminine**
 AG : Anne Teheux
-  **Groep Maatwerk**
 AG & CA : Francis Devisch
-  **Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale**
 AG : Isabelle Goos
-  **ICURO (koepel van Vlaamse ziekenhuizen met publieke partners)**
 AG : Johan Hellings, Willy verbracken et Willem Descamps
-  **Katholiek Onderwijs Vlaanderen**
 AG : Chris Smits
 CA : Rudy Warson
-  **Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen/Union nationale des Mutualités Neutres**
 AG : Philippe Mayne
-  **Landsbond van Liberale Mutualiteiten/ L'Union nationale des Mutualités Libérales**
 AG : Peter Christiaens
-  **Ligue Nationale pour personnes handicapées et services spécialisés**
 AG : Viviane Stevens
-  **Medisch-Sociale sector in dialoog**
 AG & CA : Jasmien Coenen
-  **Nationaal Verbond van Vlaamse Socialistische Ziekenfondsen**
 AG & CA : Sofie Meerschaut
-  **Rode Kruis Vlaanderen**
 AG & CA : Peter Catry

🌀 **Santhea**

AG : Jean-Claude Praet, Valerie Victoor,
Martine Duckers et Michel Mahaux
CA : Jean-Claude Praet et Valerie
Victoor

🌀 **Secrétariat Général**

de l'Enseignement Catholique
AG & CA : Stéphane Vanoirbeck

🌀 **Socialistische Vereniging voor
Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen**

AG & CA : Jannie Hespel

🌀 **Sociare-Socioculturele
werkgeversfederatie**

AG : Anke Grooten, Maarten Gerard
et Lieve Vanhoofstadt
CA : Anke Grooten

🌀 **Solidariteit voor het Gezin**

AG & CA : Erwin Devriendt

🌀 **SOM, de federatie van
Sociale Ondernemingen**

AG : Luc Jaminé, Katleen Franssen
et Erik Liégeois
CA & bureau : Luc Jaminé

🌀 **Union Nationale des Mutualités
Libres - Landsbond van de
Onafhankelijke Ziekenfondsen**

AG & CA : Carine Deneyer

🌀 **UNMS-Union Nationale
des Mutualités Socialistes**

AG & CA : Frédéric Hennaut

🌀 **Vereniging van Diensten
voor Gezinszorg van de
Vlaamse Gemeenschap**

AG : Agnes Bode, Mieke Ruys,
Matthias Lampaert et Gaby Trompet
CA : Agnes Bode

🌀 **Vlaams Welzijnsverbond**

AG : Madeleen de Roo, Hendrik
Delaruelle, Veerle Degrande
et Jan Renders
CA : Madeleen de Roo

🌀 **Vlaamse Christelijke Mutualiteiten**

AG & CA : Alain Florquin

🌀 **Wit-Gele Kruis van Vlaanderen**

AG : Hendrik Van Gansbeke
CA : Gert De Roy

🌀 **Zorgnet Vlaanderen**

AG : Klaartje Theunis, Peter Degadt,
Veerle Van Roey et Etienne Wauters
CA : Klaartje Theunis
et Veerle Van Roey
Bureau : Klaartje Theunis

🌀 **Administrateurs indépendants**

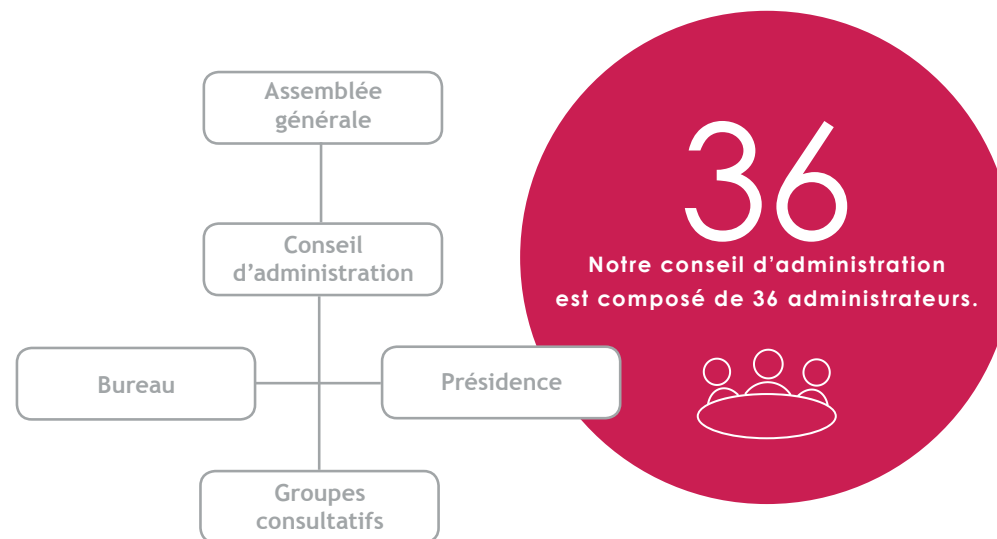
Jan Peers (président)
Alain Cheniaux (vice-président)
Patrick De Bucquois
Jean-Pierre Van Baelen

La gestion de l'Unisoc

Tous les membres de l'Unisoc sont représentés à l'assemblée générale de l'Unisoc.

L'assemblée générale élit le conseil d'administration. Le conseil est une représentation des membres, exception faite des administrateurs indépendants. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Unisoc et la représente vis-à-vis des tiers. Il est chargé, entre autres, du développement de la vision, de la stratégie et des plans d'actions, ainsi que de la gestion financière. Il est également responsable des prises de position de l'Unisoc.

Les groupes consultatifs préparent les positions pour le conseil d'administration. Actuellement, l'Unisoc dispose de trois groupes consultatifs (GC) permanents : le GC droit social, le GC TVA et, depuis 2015, le GC CP 337.



Le bureau est collégalement responsable du suivi du traitement des décisions des organes de l'association. Il est chargé de la préparation de la gestion financière de l'Unisoc et de l'évaluation des demandes d'affiliation. Il est responsable de l'établissement du cadre barémique.

La présidence : le président préside les différents organes de l'association et, avec le vice-président, veille à leur bon fonctionnement. Tous deux sont chargés de la surveillance et de l'assistance de la personne chargée de la gestion journalière. Le président et le vice-président ont également des responsabilités spécifiques en matière de représentation et de communication externe de l'Unisoc.

Nos collaborateurs



Sylvie Slangen
Directrice générale



Laurent Vander Elst
Conseiller juridique



Cathy De Vel
Collaboratrice gestion & projets



Michaël De Gols
Conseiller juridique



Céline Urbain
Conseillère économique



Peter Van Den Broeck
Assistant administratif



unisoc

Rue Colonel Bourg 122 - 1140 Bruxelles

Tél. +32 2 739 10 72

info@unisoc.be - www.unisoc.be